

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-**

**Etablissement :** Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier  
**Filière :** Infirmier Anesthésie de Réanimation  
**Semestre :** S2

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens de la session 1 du semestre 2 de la Faculté de **Infirmier Anesthésie de Réanimation** qui aura lieu le **14 au 23 Juin 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Entrée :
- Bâtiment : Parking
- Etage : Etage -1
- Zone : FASIMH
- Rangée : Rangée 1
- Emplacement : 20

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début De la première épreuve :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : LEHAH Rim
- N° d'inscription : INS-FASIMH00008937/2020
- CIN/Passeport : AD328463

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Infrastructure Sanitaire et Programmes d'Activité Sanitaire	14/06/2021	08h30
2	Physiologie de la Nutrition et Puériculture	16/06/2021	08h30
3	Pathologie	18/06/2021	08h30
4	Eléments Des Sciences Sociales et Sciences Juridiques	21/06/2021	08h30
5	Développement Humain et NTIC-II	23/06/2021	08h30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens